

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/..147 /F/2019-2020 POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN FORMULATION CONCENTREE EMULSIONNABLE

Date de publication : 07.../.../2019

Date d'ouverture des offres : 27.../.../2019

Objet

1. La COGERCO invite, par le présent Appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture, **en Trois lots**, de produits phytosanitaires en formulation concentrée émulsionnable destinés à être épandus en pulvérisation très bas volume à l'eau pour la protection des cotonniers au Burundi et produits d'enrobage des semences de coton.

Ces lots sont composés de :

1^{er} lot : Deux Mille Sept Cent Vingt (2720) litres d'un pesticide binaire Composé DIMETHOATE 400g/l et de LAMBDA-CYHALOTHRINE 15 g/l de matière active

2^{ème} lot : Deux Mille Cinq cent (2500) litres de LAMBDA-CYHALOTRINE 50 gr/l de Matière active.

3^{ème} lot : Quatre Cent Cinquante (450 kg) de Carbosulfan 35% ST et Cent Cinquante (150) kg de Thiram 20% WP.

Financement du marché

Le marché sera financé sur les fonds propres de la COGERCO, exercice 2019-2020.

Spécifications du marché

2. La passation du Marché sera conduite par l'Appel d'Offres national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

3. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en trois lots.

Les fournitures sont à livrer dans un délai de **Cent vingt jours (120) maximum** pour le **premier et le deuxième lot** tandis que le **troisième lot** le délai est de **21 jours**.

Conditions de participation.

4. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques techniques, les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
5. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés Publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres.

6. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès du secrétariat de la Direction Générale de la COGERCO moyennant paiement de cinquante mille francs burundais (50.000 FBU) dont la moitié sera versée sur le compte n° 301/000092-201-03-67 ouvert à la Banque Commerciale du Burundi (BANCOBU) au nom de la COGERCO et l'autre moitié devra être versée sur le compte n°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

6. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction Générale de la COGERCO, B.P. 2571 Bujumbura, tél. 22 222930–22 22 2208.

Présentation de l'offre.

8. Les soumissionnaires peuvent soumettre leurs offres pour un seul lot complet.
9. Chaque offre doit comprendre une garantie de soumission d'un million de francs burundais (1.000.000 FBU) pour chacune des lots 1, 2 et 3.
Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières

Dépôt des offres.

10. Les offres devront parvenir au Secrétariat de la COGERCO au plus tard le 27.11.2019 à 10.H 00.....

Validité des offres.

11. Les offres sont valables pendant une période de 120 jours à compter de la date d'ouverture des offres.

Séance d'ouverture des offres.

12. Les offres seront ouvertes en date du 27.../11.../2019 à 10 H 30' en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, dans la salle des réunions de la COGERCO.

Le procès-verbal d'ouverture des offres devra être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Critères de qualification

13. Le soumissionnaire doit présenter les documents suivants :

1) L'offre technique :

- La preuve d'achat du dossier d'appel d'offres portant son numéro;
- L'acte d'engagement dûment signé ;
- La garantie bancaire de soumission pour chaque lot ;
- Le Certificat d'Immatriculation fiscale(NIF) ;
- L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en original et en cours de validité;
- L'attestation originale de non redevabilité en cours de validité délivrée par l'INSS pour les soumissionnaires locaux ;
- Le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe et connue ;
- La confirmation écrite de l'habilitation du signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire ;
- Le certificat d'analyse du produit à livrer pour chaque lot ;
- Le certificat d'homologation délivré par le Département de la Protection des Végétaux, en original ;
- Les spécifications techniques ;
- Registre du commerce (copie).

2) Offre financière :

- L'acte de soumission ;
- Le bordereau des prix ;
- Le délai d'exécution.

N.B. : L'absence ou la non-conformité d'un des documents ci-dessus entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du code des marchés publics.

Le soumissionnaire devra joindre à son offre les autres documents suivants :

- Des pièces attestant que le soumissionnaire est admis à concourir, y compris le formulaire de renseignements sur le soumissionnaire ;
- Des pièces attestant que les fournitures sont conformes au Dossier d'Appel d'Offres ;
- Des pièces attestant que le soumissionnaire possède les qualifications voulues pour exécuter le marché au cas où son offre est retenue ; et
- Tout autre document stipulé dans les Données Particulières de l'Appel d'Offre.

Fait à Bujumbura, le 17/10/2019

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA COGERCO

